



## PRE-RENTREE DES LAUREATS DU CONCOURS DE LA PACES Filière PHARMACIE

**Mardi 27 juin 2017 – 10 H 00**

### Informations diverses

FACULTE DE PHARMACIE 5, rue A Lebrun NANCY

**AMPHITHEATRE BENE**



### Informations pratiques :

☞ **Date de la rentrée : LUNDI 4 SEPTEMBRE 2017 à 09 heures Amphi Béné**

- **Service Scolarité :**
  - Horaires : 08h30 à 11h00  
13h30 à 16h00
  - Localisation : Rez-de-Chaussée – 1<sup>er</sup> hall à droite.
  
- **Interlocutrices :**
  - **Gestion du DFG-SP2 :**  
Mme Alexandra ECHALIER : 03.72.74.72.85  
[alexandra.echalier@univ-lorraine.fr](mailto:alexandra.echalier@univ-lorraine.fr)
  - **Formalités pour les stages :**  
Mme Nathalie BONTEMPS : 03.72.74.72.81  
[nathalie.bontemps@univ-lorraine.fr](mailto:nathalie.bontemps@univ-lorraine.fr)

### Inscriptions :

- **A compter du 07 juillet 2017** sur le web, en vous connectant à l'adresse suivante :  
☞ <http://www.univ-lorraine.fr> et/ou <https://reinscriptions.univ-lorraine.fr>
  
- **Finalisation de l'inscription : 2 possibilités**
  - Si vous optez pour un paiement par carte bancaire (en 1 ou 3 fois) par le web au moment de l'inscription :
    - Vous devrez **impérativement** fournir une **attestation de responsabilité civile** personnelle (études et stages) pour l'intégralité de l'année universitaire 2017-2018 le jour de la rentrée.
    - Une nouvelle carte d'étudiant vous sera remise le jour de la rentrée,
  - Si vous optez pour un paiement en présentiel, au service de la scolarité entre le **10/07 et le 27/07**
    - Vous devrez **impérativement** fournir une **attestation de responsabilité civile** personnelle (études et stages) pour l'intégralité de l'année universitaire 2017-2018
    - Ainsi qu'un chèque établi à l'ordre de l'Agent Comptable de l'UL ou une carte de paiement.
    - Une nouvelle carte d'étudiant vous sera remise

### Stage officinal d'initiation : 6 semaines

- A accomplir entre le **28/06 et le 31/08**, chez un pharmacien agréé,
- Liste des pharmaciens disponible sur ARCHE,
- Convention à éditer **en 4 exemplaires dans leur intégralité sur ARCHE**, à compléter, à faire signer par le maître de stage,  
**2 exemplaires** de la convention ainsi **qu'un exemplaire de la charte signés sont à rapporter à la scolarité avant le début du stage.**